

M É M O

O F F I

Avril 2008, publié le 8 avril 2008

Environnement : un souci à plusieurs niveaux

Quand l'environnement et le développement peuvent aller de pair

Il y a de cela seulement 10 ans, l'environnement comme préoccupation n'aurait sûrement pas été cité en première réponse par une grande majorité des citoyens. L'éducation populaire et les différentes tribunes telles que les journaux écrits ou télévisés, en plus des groupes de pression populaire, ont sensibilisé la population aux problématiques environnementales. Aussi, une des priorités des résidants est aujourd'hui, sans étonnement, l'environnement.

Bien des gens se demandent comment pourrions-nous faire la différence au quotidien? La même question se pose souvent pour la Municipalité. Comment faire un pas de plus dans la préservation de l'environnement tout en servant la collectivité. Il s'agit d'un heureux défi.

*Volume 28
Numéro 3*

- 2** Mot du maire
- 4** Conseil municipal
- 5** Administration
- 6** Loisirs
- 9** PGMR
- 11** Divers

Dans les années 1990, la Municipalité implantait un service de collecte des matières récupérables. À l'aide d'un petit bac, une collecte avait lieu à toutes les semaines. Si au départ plusieurs ne remplissaient pas leur bac ou encore ne l'utilisaient tout simplement pas, le besoin d'une collecte plus importante s'est fait sentir.

En 1998, le gouvernement du Québec adoptait une politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Devant répondre aux exigences de cette politique, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) adoptait un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dont l'objectif était de hausser de 24 % à 60 % le taux de mise en valeur des résidus domestiques. Diverses mesures se devaient d'être mises en place.

Ainsi, le service de vidange des fosses septiques, dont l'objectif premier est de s'assurer de la préservation de la nappe phréatique, a été mis en place l'année dernière. Le service de collecte des matières récupérables s'est vu bonifié par le remplacement du petit bac par un bac roulant 360 litres. La collecte est alors passée aux deux semaines.

Une collecte moins fréquente permet une économie des émissions de gaz ainsi



Pierre Vallée, maire

MOT DU MAIRE

qu'une économie sur les coûts du service.

L'année a débuté avec des modifications importantes au niveau des services de collecte. Auparavant hebdomadaire durant la saison estivale, la collecte des résidus verts se fera maintenant mensuellement. Telle que cité précédemment, cette mesure permet une économie des émissions de gaz, du coût du service, mais permet surtout de favoriser une réduction à la source. Effectivement, la pratique de l'herbicyclage (action de laisser sur place les résidus de gazon pour enrichir le sol) par la population permettra, nous l'espérons, d'éliminer définitivement cette collecte dans quelques années.

Également, la collecte des ordures est passée aux deux semaines pour l'hiver, le printemps et l'automne. Cette mesure incite les citoyens à faire un meilleur tri des résidus afin de favoriser la récupération et la valorisation.

Le conseil municipal adoptait au printemps 2007, une mesure incitative au compostage domestique. Lorsque l'on parle de réduction des matières vouées à la récupération ou à l'élimination, le compostage domestique est le meilleur exemple. Moins de collecte, moins de frais ainsi que des résultats forts intéressants, car le compost vous permet d'enrichir votre plate bande et votre jardin. La Municipalité défraie 20 \$ du coût du composteur domestique lorsque celui-ci est acheté via la Municipalité. La mesure s'applique une fois par résidence. À ce sujet, la Municipalité offre une conférence gratuite sur le compostage qui aura lieu le jeudi 22 mai de 19 h à 21 h à la mezzanine de la bibliothèque. Nous vous invitons à réserver votre place au (418) 825-2515.

D'ici quelques années, conformément au PGMR et avec les municipalités des MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans, en plus de recycler, nous aurons à gérer séparément la partie putrescible des ordures ménagères. Celle-ci devra être acheminée vers un lieu commun de traitement, fort vraisemblablement une aire de compostage, de façon à favoriser encore davantage leur valorisation plutôt que leur destruction. Ainsi, à

terme, seulement une faible partie de nos résidus se retrouvera à l'incinérateur.

Quelles autres mesures la Municipalité met en place pour vous aider à faire votre part? Un point de collecte des huiles et peintures usées sera offert à compter du 1^{er} mai au garage municipal (75, rue du Puits). Vos batteries domestiques usées (rechargeables ou non) peuvent être déposées à la bibliothèque et à la Municipalité sur les heures d'accueil. Une journée de l'environnement se tiendra le samedi 24 mai durant laquelle vous pourrez faire tester l'eau de votre puits à un moindre coût, recevoir un plant d'arbre gratuitement, collecter une foule d'informations, etc. Je vous invite à lire l'article en page 9 pour avoir plus de détails. Le programme RECYC-FRIGO est également mis de l'avant sur notre site Internet.

Toutes ces mesures sont bien belles, me direz-vous, mais que fait la Municipalité pour s'assurer de préserver l'environnement au sens large soit, entre autre, le couvert forestier et les cours d'eau, cette nature omniprésente qui fait notre charme?

Actuellement, la Municipalité connaît un développement résidentiel important. Tel qu'expliqué dans les mois précédents, plusieurs nouveaux développements se sont implantés ici. C'est avec plaisir que de nouveaux résidents établiront leurs résidences dans des secteurs de choix. Une des raisons qui a sûrement motivé leur choix de s'établir à Sainte-Brigitte-de-Laval est sans contredit l'environnement exceptionnel. Il s'agit d'ailleurs d'une préoccupation légitime partagée par les citoyens actuels. Les nouveaux développements vont-ils transformer Sainte-Brigitte-de-Laval? À cela je répondrai oui et non. Non, car la nature sera toujours aussi présente et aussi respectée. Oui, car un enrichissement collectif généré par une hausse de la population sera observable et perceptible, par exemple, au niveau des services offerts et de la rentabilité accrue de ceux déjà en place.

Présentement, les nouveaux développements offrent une grande variété de projets. Terrains boisés de toutes les dimensions, avec services ou sans service,

MOT DU MAIRE

tous les types de clientèle peuvent y trouver leur compte. Les projets reflètent bien la diversité déjà présente à Sainte-Brigitte-de-Laval : secteur village plus urbanisé, secteur nord avec de grands terrains, etc. Les nouveaux développements s'inscrivent donc dans la continuité du Sainte-Brigitte-de-Laval actuel. Cependant, le Sainte-Brigitte-de-Laval de demain aura un ajout de taille : des mesures nouvelles pour s'assurer d'une meilleure préservation du couvert forestier et des normes quant à la grandeur des terrains reflétant le caractère « grands espaces » de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Les développements actuels s'inscrivent tous dans le plan d'urbanisme adopté en 2004. Les nouvelles résidences ne peuvent s'implanter qu'en bordure des rues déjà existantes ou en zones de développement prioritaire. C'est donc dire, le règlement sur le plan d'urbanisme ayant été adopté en 2004, que l'implantation de nouveaux développements a été minutieusement préparée par le conseil et l'administration!

Les normes quant à la superficie des terrains et leur largeur, que ce soit en secteur desservi ou non desservi, dépassent celles de la ville pour justement, garder le cachet de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Un nouveau règlement sera adopté sous peu quant à l'abattage d'arbres en milieu urbain ayant pour but la préservation du couvert forestier. Ce règlement amènera la création obligatoire de bandes boisées, à largeur variable selon les dimensions du terrain, créant ainsi des écrans visuels, le tout ayant comme objectif de conserver l'intimité des résidents et de démarquer Sainte-Brigitte-de-Laval par son intégration du milieu naturel. Le conseil sait que cette mesure sera un pas de plus vers la préservation du caractère champêtre de notre Municipalité.

Avec les changements au niveau du service de collecte, la mise en œuvre du service de vidange des fosses septiques, le soutien au compostage domestique, un point de collecte des huiles et peintures usées, une réglementation tournée vers la préservation des arbres, sa participation au Conseil

de Bassin de la Rivière Montmorency (dont l'objectif premier est la gestion intégrée de l'eau au moyen de son Plan directeur de l'eau), une distribution de plants d'arbres gratuit (3e édition en 2008), le conseil municipal à la réflexion résolument « verte ».

D'ailleurs, il me fait plaisir de souligner que la Municipalité a reçu un appui financier de 30 000 \$ de la part d'Hydro-Québec pour le bâtiment de la Sécurité publique dans le cadre du programme «Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments». Les diverses mesures mises en place au bâtiment de la Sécurité publique, par exemple, le système de chauffage d'appoint au propane et l'arrêt des systèmes de chauffage lors de l'ouverture des portes de la caserne, réduisent la consommation énergétique. Ce souci environnemental est donc souligné par cet appui financier.

Continuons tous ensemble à penser « vert » et à se préoccuper de notre plus grande richesse : l'environnement.

Les 11, 12 et 13 avril prochains, c'est La Petite Séduction qui débarque chez nous. Participez aux festivités en grand nombre, c'est l'occasion de montrer quelle belle communauté nous sommes!



Pierre Vallée, maire

CONSEIL MUNICIPAL

SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines sessions ordinaires du conseil municipal auront lieu à 20 h, au Centre communautaire et culturel Le Trivent, les lundis 14 avril et 12 mai 2008.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil lors des dernières sessions. Le livre des procès-verbaux des sessions du conseil peut être consulté à la mairie, au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures normales de bureau.

Session spéciale du 21 février 2008

Signature de l'entente avec GESTION LA TRIADE - Projet domiciliaire «Domaine Bellevue, phase 2A».

La Municipalité est fière d'annoncer la signature d'une entente pour la réalisation d'une autre phase pour le développement «Domaine Bellevue» avec GESTION LA TRIADE.

Modification de la date de l'assemblée de consultation publique pour les projets de règlement de concordance nos 552-08 et 553-08.

Le conseil a reporté la date de l'assemblée de consultation publique pour les projets de règlement de concordance au lundi 14 avril, à 18 h 30, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Session spéciale du 3 mars 2008

Adoption du règlement n° 554-08 - Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un puits d'eau potable et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 460 000 \$

La Municipalité autorise une dépense et un emprunt

n'excédant pas 460 000 \$ remboursable sur une période de 20 ans pour l'aménagement d'un nouveau puits d'eau potable.

Adoption du règlement n° 555-08 - Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau routier et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 301 000 \$

Les travaux seront effectués sur les rues du Collège, Labranche, St-Louis et l'avenue Sainte-Brigitte nord.

Octroi de contrat à Léger Marketing - sondage général

Le conseil a mandaté la firme Léger Marketing à réaliser un sondage de satisfaction auprès de 500 citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval au montant n'excédant pas 10 750 \$ avant taxes.

Session ordinaire du 10 mars 2008

Dépôt des certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements nos 549-08, 550-08 et 551-08 et retrait des règlements nos 550-08 et 551-08

Le règlement 549-08 décrétant des travaux de la mise aux normes ainsi que la municipalisation de la rue du Faucon et autorisant une dépense et un emprunt de 425 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans, a été approuvé par les personnes habiles à voter. La Municipalité procèdera donc aux travaux de mise aux normes de la rue au cours de l'année.

Les personnes habiles à voter sur le règlement n° 550-08 décrétant des travaux d'asphaltage de la rue Biron et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 158 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans ainsi que le règlement n° 551-08 décrétant des travaux d'asphaltage de la rue des Trilles et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 353 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans, ont demandé la tenue d'un scrutin référendaire. Le conseil a pris la décision de retirer ces deux règlements.

ADMINISTRATION

Présentation d'une demande relative à l'entente de développement culturel entre la MRC de La Jacques-Cartier et le MCCCCF

La Municipalité a présenté une demande d'aide financière pour un projet à caractère culturel auprès de la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la MRC de La Jacques-Cartier et le MCCCCF.

ERRATUM

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'Info Mémo du mois de février 2008 dans les résolutions du conseil municipal. Vous auriez dû lire 420 000 \$ au lieu de 42 000 \$ pour ce qui est de la dépense et de l'emprunt pour la municipalisation de la rue du Faucon.

PROCHAIN VERSEMENT DES TAXES 2008 : 1^{ER} MAI

Le prochain versement des taxes est pour le 1^{er} mai prochain.

Ne pas oublier que le privilège de payer en quatre (4) versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leur échéance. Alors tout paiement reçu en retard porte intérêts et pénalités.

Veillez noter les dates des prochains versements des taxes pour l'année 2008 :

2^e versement : 1^{er} mai 2008

3^e versement : 1^{er} août 2008

4^e versement : 1^{er} octobre 2008

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir de la mairie (chèque, argent, paiement direct), par Accès D ou à l'institution bancaire de votre choix.

Vous pouvez aussi déposer vos chèques, accompagnés des coupons détachables de vos comptes de taxes,

dans la chute à courrier extérieure de la mairie située au 414, avenue Sainte-Brigitte.

Aucun compte n'est expédié directement aux créanciers hypothécaires et la responsabilité appartient aux propriétaires de leur transmettre leurs comptes de taxes.

Merci de votre collaboration.

AVIS AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Vous venez de faire l'acquisition d'une propriété à Sainte-Brigitte-de-Laval ? Alors cet avis vous concerne.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les taxes foncières de votre nouvel immeuble. Aucune nouvelle facture n'est émise à la suite d'une transaction immobilière. Compte tenu du fait que la firme d'évaluation a besoin de quelques mois pour mettre à jour le rôle d'évaluation foncière et que vous êtes désormais responsables du paiement des taxes foncières de votre immeuble sont ou seront payées à leur date d'échéance, car toute facture échue porte intérêts et pénalités.

Pour des informations ou une demande de solde, contacter Mme Patricia Fortier, agente de gestion financière, au (418) 825-1378 poste 229.

ERRATUM

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'Info Mémo du mois de janvier 2008 dans le mot du directeur général. Pour présenter le nouveau directeur adjoint et contremaître des travaux publics, vous auriez dû lire Guillaume Côté au lieu de Guillaume Vallée.

LOISIRS

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - PRINTEMPS 2008

La période d'inscription se termine le 9 avril! Pour tous ceux et celles désirant s'inscrire après cette date, le tarif **APRÈS** s'appliquera selon les places encore disponibles.

Nous sommes déjà à penser pour la programmation de l'automne. Si vous avez des suggestions ou désirez offrir vos services et votre expertise, contactez le Service des loisirs au (418) 825-2515.

À SURVEILLER

Initiation au baseball et mini ligue de baseball

Organisées par Mélanie Couture, résidente de Sainte-Brigitte-de-Laval, ces deux activités permettent aux enfants de pratiquer ce sport ici même! Pour plus d'informations : voir la programmation du printemps au www.sbdl.net ou (418) 825-2515.

Si vous êtes intéressés à donner un coup de main pour la mini ligue, faites-le nous savoir.

CAMP LOISIR-ÉTÉ 2008

Le dépliant sera distribué sous peu dans les résidences. Le camp sera offert durant six semaines du 23 juin au 1^{er} août. Une 7^e semaine est également offerte du 11 au 15 août.

LA BIBLIOTHÈQUE ANIMÉE

Dans le cadre de la programmation de loisirs du printemps, la bibliothèque propose trois conférences qui sauront vous intéresser à coup sur! Vu l'arrivée du printemps, réveillant le jardinier qui sommeille en nous, la bibliothèque a pensé à vous!

Le jeudi 15 mai, de 19 h à 21 h

Le potager au naturel avec Madame Lili Michaud

Coût : 10 \$

Vous inscrire auprès de la Municipalité, au (418) 825-2515.

Le jeudi 24 mai, de 19 h à 21 h

Le compostage domestique ou composter chez soi : simple et écolo, avec Madame Lili Michaud

Coût : gratuit

Vous inscrire auprès de la Municipalité, au (418) 825-2515.

Le mercredi 4 juin, de 19 h à 21 h

Le jardinier paresseux : trucs et conseils, avec Larry Hodgson

Coût : 10 \$

Vous inscrire auprès de la Municipalité, au (418) 825-2515.

LE REGROUPEMENT MATINÉES MÈRES-ENFANTS : PAS SEULEMENT POUR LES MAMANS!

Briser l'isolement des parents à la maison, c'est l'objectif premier des matinées mères-enfants. Les rencontres sont surtout l'occasion de fraterniser et d'échanger entre parents pendant que les enfants

jouent ensemble. Mères, pères et même, grands-parents sont les bienvenus!

Les rencontres ont lieu les mardis au 1, rue Auclair (rez-de-chaussée) de 9 h 30 à 11 h 30. Nous vous invitons à téléphoner la ligne Info-Loisirs au (418) 825-2515, option 4 pour vous assurer de notre présence. Quand le beau temps pointe son nez, les matinées mères-enfants sont souvent à l'extérieur, c'est pourquoi téléphoner vous évite de vous cogner le nez à la porte. L'horaire et les activités sont également affichés sur la porte. Si à 9 h 30 la porte est toujours fermée, attendez quelques minutes, une maman est sûrement en route! Avec de jeunes enfants, des petits empêchements et retards sont fréquents.

Nouveautés : la soirée sans enfant!

Un petit répit est toujours apprécié! Une soirée par mois, le local est ouvert et vous y attend, sans les enfants. Vous pourrez en profiter pour prendre un bon café ou un petit jus pour des échanges relaxes dans une ambiance conviviale.

Qu'est-ce qui se passe aux matinées ?

Rien de bien bien compliqué! On discute et les enfants peuvent jouer avec d'autres à travers les rires et les échanges. Il s'agit d'un moment privilégié de la semaine autant pour les parents que pour les enfants! Quelques fois par mois, des activités simples et « à la bonne franquette » sont au programme.

Qui peut venir ?

Tous les parents, accompagnés de leurs enfants de tous les âges, sont les bienvenus! Les grands-parents peuvent également venir avec leurs petits-enfants ou bien seuls et habités du désir de partager des conseils et pourquoi pas l'envie de bercer un peu...

Horaire, lieu et frais

Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30

* La soirée sans enfant aura lieu le mercredi 16 avril à compter de 19 h 30.

Toutes les activités, à l'exception de la causerie sur le sommeil, sont sans frais et se déroulent au 1, rue Auclair (rez-de-chaussée).

Programmation des activités spéciales

Mardi 8 avril

Bricolage thématique sur le printemps. Sans frais.
10 h à 11 h

Pour réserver votre place : (418) 907-9006 ou à mairie@sbd.l.net

Mercredi 16 avril

Soirée sans enfant! Sans frais.

À compter de 19 h 30

Se faufiler de la maison pour une petite soirée relaxe!

Mardi 22 avril

Causerie sur l'alimentation. Sans frais.

10 h à 11 h 30

L'alimentation de votre enfant et de votre famille vous préoccupe? Venez en discuter entre parents. Selon les questions et besoins exprimés, les matinées mères-enfants feront venir une nutritionniste cet automne pour répondre à vos questions.

Mardi 27 mai

Causerie sur le sommeil des enfants.

Coût : 5 \$

Min. : 10

Sous la forme d'un échange sur le sommeil des enfants, Madame Alberte Dugas, spécialiste du sommeil, répondra à vos questions et vous donnera trucs et conseils.

Pour vous inscrire, communiquez avec le Service des loisirs au (418) 825-2515 ou à mairie@sbd.l.net.

Vous avez des questions et des suggestions ?

N'hésitez pas à communiquer avec Madame Isabelle Serré, membre des matinées mères-enfants au (418) 907-9006 ou à la mairie au (418) 825-2515.

Au plaisir de vous voir vous et vos petites frimousses!

LOISIRS

FORMATION DE COMITÉS

Le Service des loisirs est à la recherche de bénévoles pour former différents comités. Si vous désirez vous impliquer, ne serait-ce qu'une seule fois dans l'année, nous serions bien heureux de vous connaître. Pour qu'un Service des loisirs fonctionne bien dans la communauté, il faut que des gens du milieu s'impliquent dans les diverses activités proposées. Nous sommes à mettre sur pied divers comités pour différents projets. Nous avons besoin de votre implication. Que ce soit pour le comité Laval'Art, Laval Fleuri, la Fête nationale, etc., n'hésitez pas à communiquer avec Sabrina Thomassin au (418) 825-1378, poste 228 pour nous faire part de votre volonté à vous impliquer au sein de la vie communautaire et culturelle de votre milieu. Merci à tous!

FÊTE NATIONALE

Le thème national de la Fête Nationale du Québec 2008 est «Quatre siècles... à célébrer!». Ce sont les 23 et 24 juin que se dérouleront les diverses activités chez nous. C'est le 23 juin en soirée qu'aura lieu la performance du groupe *One Way Band* dont l'un des membres habite ici, ainsi que le feu de joie. Pour ce qui est de la journée du 24 juin, les activités seront plutôt familiales et auront pour but de faire découvrir l'histoire et les traditions de Sainte-Brigitte-de-Laval aux festivaliers. Nul doute que le plaisir sera au rendez-vous... Plus d'informations vous seront communiquées dans le prochain Info Mémo.

COMMENT PARTICIPER AU TOURNAGE DE LA PETITE SÉDUCTION ?

Consultez les premières pages du Journal Le Lavalois afin d'en savoir plus sur la venue de Maxim Roy chez nous

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture

Lundi : 19 h à 21 h (fermée lors des jours fériés)
Mercredi : 19 h à 21 h
Vendredi : 13 h à 15 h
Samedi : 10 h à 12 h

Heure du conte

La prochaine heure du conte aura lieu le mercredi 9 avril à la mezzanine de la bibliothèque. Béatrice vous racontera l'histoire «En avant, Mimi!»... En train, en avion ou en camion de pompiers, Mimi est aux commandes et le voyage peut commencer! C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer pour les petites frimousses!

De nouveaux volumes

C'est le 7 avril qu'a eu lieu la rotation des volumes à la bibliothèque. Les nouveaux volumes, provenant de la collection du Réseau BIBLIO, sont donc ornés d'un point jaune... Profitez-en pour venir bouquiner et flairer les nouveautés!

La biblio vous aide à récupérer !

Si vous souhaitez vous départir de revues, de livres, de romans, de jouets, ou même de piles usagées, sachez que la bibliothèque est un endroit où vous pouvez le faire. En effet, par vos différents dons de matériel, il nous est possible, entre autres, de renflouer notre collection locale. Sachant que la durée de vie de certains livres et jouets est éphémère, vous pourrez ainsi en étirer la durée de vie. Vous pouvez venir déposer vos revues, livres, romans, jouets et piles usagées lors des heures d'ouverture de la bibliothèque (3, rue du Couvent).

LANCEMENT DU PROGRAMME RECYC-FRIGO

La Municipalité est fière de soutenir le programme RECYC-FRIGO Environnement. Ce programme vise à récupérer les vieux réfrigérateurs et congélateurs énergivores. Il faut savoir que les réfrigérateurs et les congélateurs ayant 10 ans et plus sont de grands consommateurs d'électricité.

Le programme débute le 24 mars 2008 pour une durée de 2 ans.

RECYC-FRIGO offre un service de collecte gratuit de vos appareils à domicile, à condition que votre réfrigérateur ou votre congélateur ait 10 ans ou plus, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de 10 à 25 pieds cubes. Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le 1-877-493-7446 (FRIGO) ou en complétant un formulaire de collecte en ligne au www.recyc-frigo.com. Un transporteur spécialisé viendra récupérer votre appareil à domicile.

RECYC-FRIGO Environnement un geste concret et payant !

Un chèque de 60\$ pour chaque appareil récupéré (maximum de deux appareils par ménage) sera remis à son propriétaire dans un délai maximum de trois semaines suivant la cueillette du réfrigérateur ou du congélateur. Au delà des objectifs d'efficacité énergétique, RECYC-FRIGO Environnement répond aussi à un enjeu environnemental majeur en recyclant 95% des matières contenues dans les équipements récupérés.

Participer au programme RECYC-FRIGO, c'est économiser de l'énergie et c'est bon pour l'environnement. Pour tout renseignement supplémentaire sur le programme, visitez le www.recyc-frigo.com

LANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE PEINTURE ET DES HUILES USAGÉES

Le programme débute le 1^{er} mai 2008

La Municipalité mettra à la disposition de ses citoyens, un conteneur de récupération pour la peinture ainsi qu'un conteneur pour la récupération des huiles usagées. Les dits conteneurs seront installés au garage municipal et à l'intérieur des clôtures du complexe municipal. Les heures d'ouverture seront de 7 h 30 à 16 h 30 et ce, du lundi au vendredi. Veuillez noter que ce programme est sans frais pour toutes les municipalités du Québec.

Vous pouvez consulter la liste des produits acceptés autant pour la peinture que pour les huiles usagées sur notre site web à l'adresse suivante : www.sbdl.net dans services municipaux sous l'onglet PGMR ou visiter les sites web suivants : www.ecopeinture.qc.ca et www.soghu.com.

Collecte des résidus verts et des branches

Veuillez noter que la collecte des résidus verts et des branches débutera le 1^{er} lundi du mois de mai prochain, soit le 5 mai 2008. Pour ce service, pas besoin de loger d'appel. Par contre, l'occupant devra déposer ses résidus verts, dans un sac conforme selon le Règlement provincial sur les déchets solides (Q-2, r.3.2) et ce, le plus près possible de la rue ou du trottoir, en avant de son unité d'habitation. Toutefois, en aucun cas ils ne devront être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur une piste cyclable. Pour les branches, un ballot doit être fait. Ce dernier ne doit pas mesurer plus de trois pieds de longueur.

Pour votre information, il y a d'autres moyens pour se départir des résidus verts et des branches. Ce sera l'objet d'un article dans le prochain numéro.

Vous pouvez aussi consulter le calendrier de collecte sur notre site web à l'adresse suivante : www.sbdl.net.

PROGRAMME DE VIDANGE DE FOSSES

Le programme redémarre le 1^{er} juin 2008

En raison de l'hiver exceptionnel que nous avons, veuillez prendre note que le service en continu débutera seulement le 1^{er} juin 2008. **Cependant, les cas d'urgence pourront être traités à partir du 1^{er} mai 2008.**

Cette année, c'est le secteur nord qui sera desservi par ledit programme. Pour votre information, le secteur nord est situé au nord-est de l'intersection de la rue Tremblay et de l'avenue Sainte-Brigitte et ce, jusqu'aux limites territoriales de la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury. Pour visualiser le tout, je vous invite à consulter la carte des secteurs sur notre site web. Le secteur sud, de son côté, sera desservi seulement pour les urgences ou pour les gens qui possèdent une fosse septique à vidange périodique.

Méthodologie

Pour faciliter la planification des vidanges, nous avons divisé le secteur nord en sous-secteurs. Ces secteurs représentent des semaines de vidange. Au préalable, un avis sera envoyé et ce, deux semaines avant la semaine prévue de la vidange. Dans cet avis, il y aura le nom des rues concernées par la vidange, les dates de vidange et la procédure à suivre pour faciliter le travail de la compagnie mandatée, Sani Charlevoix.

Inspection terrain

Veuillez noter que pour chaque immeuble, une inspection sur le terrain sera faite avant la semaine de vidange. Cette inspection aura d'abord pour but de

déterminer le type de vidange (complète vs sélective), mais aussi d'entrer en contact avec vous afin de répondre à vos questions. Enfin, il est important de spécifier que chaque inspection aura aussi pour but de valider la conformité des installations septiques de vérifier les sources de nuisances.

Pour tout autre renseignement, veuillez consulter notre site web à l'adresse suivante : www.sbdl.net.

RAPPEL-1^{ER} JUILLET BACS ROULANTS OBLIGATOIRES POUR LES ORDURES

À compter du 1^{er} juillet 2008, le bac roulant 240 ou 360 litres sera obligatoire. Tout autre contenant sera refusé. Ainsi, les coûts de collecte s'en trouvent réduits car ces contenants sont tous levés par le bras hydraulique du camion, la collecte ne nécessitant plus d'efforts manuels.

Voici quelques endroits où l'on peut se procurer ces types de bacs à ordures ainsi que certaines pièces de remplacement (roues et essieux).

- * Quincaillerie Pro (Tho Val Trem – Sainte-Brigitte)
- * Canac Marquis
- * Réno Dépôt
- * Rona l'Entrepôt

Pour tous renseignements concernant les présents articles, veuillez contacter Michael Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement au (418) 825-1378 poste 249 ou par courriel à mboutin@sbdl.net

DIVERS

OFFRE D'EMPLOI POSTE : HORTICULTEUR

Tâches :

*Plantation de végétaux, taille d'arbres et arbustes, désherbage, arrosage, division de vivaces, création de plate-bande, contrôle des insectes et autres tâches connexes à l'horticulture.

Exigences :

- Études secondaires complétées ou l'équivalent
- Permis de conduire classe 5
- DEP en horticulture ou expérience équivalente
- Être ponctuel(le), travaillant(e), disponible, avoir de l'entregent et être en bonne forme physique

Durée de l'emploi :

- Du 1^{er} mai 2008 au 30 septembre 2008
- 40 heures / semaine, sur horaire variable

Commentaires

Faire parvenir un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation en mentionnant le titre du poste.

Conditions salariales :

Selon l'échelle salariale de la Municipalité

Informations :

Pour plus d'informations sur la nature de cet emploi, veuillez communiquer avec Monsieur Guillaume Côté, directeur adjoint des travaux publics au (418) 825-1378 poste 401, par télécopieur au (418) 825-1571 ou bien, par courriel à gcote@sbd.net.

Date limite des candidatures :

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir

leur curriculum vitae **au plus-tard le 18 avril 2008** à l'adresse suivante :

Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval
(Québec) G0A 3K0

POUR OBTENIR UN PERMIS DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION

Tous résidants entreprenant des travaux nécessitant un permis de construction doivent prendre rendez-vous au (418) 825-1378 poste 244 afin d'obtenir celui-ci.

Veillez faire votre demande de permis quelque temps avant d'entreprendre votre construction ou vos rénovations afin de vous assurer de l'avoir en main au moment opportun. Les saisons du printemps et de l'été sont des périodes achalandées et le délai pour obtenir un permis peut-être plus long.

Pour toutes informations sur les normes de construction et les coûts, visitez notre site Internet au www.sbd.net.

DIVERS

CE MOIS-CI

DATE	ÉVÈNEMENT
7 avril	Collecte des encombrants : Vous devez téléphoner au (418) 872-8061 au plus-tard le vendredi précédant la collecte du lundi.
9 avril	L'heure du conte à la bibliothèque
11 avril	Collecte des matières recyclables
11, 12 et 13 avril	La Petite Séduction !
14 avril	- Séance du conseil municipal à 20 h au Centre communautaire et culturel Le Trivent - Assemblée de consultation publique pour les projets de règlements de concordance n ^{os} 552-08 et 553-08
18 avril	Collecte des ordures ménagères
25 avril	Collecte des matières recyclables
1^{er} mai	2^e versement des taxes 2008
2 mai	Collecte des ordures ménagères
5 mai	Collecte des encombrants : Vous devez téléphoner au (418) 872-8061 au plus-tard le vendredi précédant la collecte du lundi.
9 mai	Collecte des matières recyclables

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Mairie

414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Pour nous joindre, communiquer au (418) 825-2515 ou nous écrire à mairie@sbdl.net.

Pour obtenir des informations supplémentaires ou pour connaître les coordonnées des divers services, visiter le www.sbdl.net.

Bibliothèque municipale

3, rue du couvent
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0
Tél. : (418) 666-4666 poste 1200
Courriel : trivent.bibli@csdps.qc.ca
Site Internet : www.reseaubiblioduquebec.qc.ca

Centre communautaire et culturel Le Trivent

3, rue du couvent
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0
(418) 666-4666 poste 1202